



## CONSEIL COMMUNAL DE HAUTEMORGES

# Convocation à la séance du 24 mars 2025

à 19h30 à la Salle du Conseil Communal à Apples

## Ordre du jour

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 10 février 2025
3. Adoption de l'Ordre du Jour
4. Présentation de la Planification énergétique territoriale de Hautemorges
5. Préavis de la Municipalité et rapports des Commissions :
  - Préavis n° 02-2025 – Demande d'un crédit de CHF 195'000.- pour des études pour l'implantation de réseaux de chauffage à distance (CAD) sur le territoire de Hautemorges
  - Préavis n° 03-2025 – Demande d'un crédit de CHF 50'000.- pour étudier le potentiel photovoltaïque communal et les opportunités de communautés électriques locales
  - Préavis n° 04-2025 - Participation financière au projet d'assainissement et transformation de la patinoire des Eaux-Minérales à Morges
6. Communications du Bureau du Conseil Communal
7. Nomination de 2 commissions :
  - Commission ad hoc "Législature 2026-2031"
  - Commission thématique "Infrastructures loisirs et sport"
8. Communications municipales
9. Informations sur les associations intercommunales (AJERCO – ASIABE – ERM – AVM – STEP)
10. Propositions individuelles et divers
11. Clôture

Hautemorges, le 10 mars 2025

Pour le Bureau du Conseil Communal :

Laurence Micheli, Présidente

Laurent Mottet, Secrétaire

### IMPORTANT :

Tout membre du Conseil Communal, empêché de participer à une séance, doit préalablement annoncer son absence par écrit (e-mail) à l'adresse suivante :

[laurent.mottet@hautemorges.ch](mailto:laurent.mottet@hautemorges.ch)

Merci de votre compréhension.

**Informations complémentaires :**

**Nomination de 2 commissions :**

Les propositions de candidatures peuvent être adressées préalablement au Bureau du Conseil par e-mail à l'adresse suivante :

bureauconseil@hautemorges.ch

ou naturellement lors de la séance.

**Présentation avec support visuel :**

Sauf circonstance exceptionnelle, l'intervention des conseillers-ères se fait oralement et sans support de présentation.

Néanmoins, les conseillers-ères souhaitant présenter un sujet à l'aide d'un support (Powerpoint, photos ou autres) doivent soumettre leur-s fichier-s d'images au Bureau du CC au moins 5 jours avant la séance.

A défaut, la Présidente se réserve le droit de faire reporter l'intervention au Conseil suivant.

Merci de votre compréhension.

Copie à : M. le Préfet du district de Morges, Municipalité et Greffe de Hautemorges, M. l'huissier du CC, Presse